



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE MODIFICATIF DU MAIRE N° 5706 / 2018  
MODIFIANT L'ARRETE N° 5702 / 2018 PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT POUR TRAVAUX DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE AVEC TRANCHEE  
SOUS TROTTOIR, 12 RUE DE LA FONTAINE FROIDE.  
REPORT DE DATE DU 12 AU 30 NOVEMBRE 2018.**

Le Maire de la Commune de MAROLLES EN BRIE,

- **Vu** le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10 ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire ;
- **Vu** la demande de l'entreprise GR4 pour le compte de ENEDIS ;
- **Considérant** que des travaux de raccordement électrique avec tranchée sous trottoir doivent être réalisés 12 rue de la Fontaine Froide par l'entreprise GR4, 4 avenue du Bouton d'Or, 94370 SUCY EN BRIE et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement ;

**ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le présent arrêté modifie l'arrêté n° 5702/2018. La date des travaux est reportée du 12 novembre 2018 jusqu'au 30 novembre 2018.

**ARTICLE 2** Les autres dispositions de l'arrêté n° 5702/2018 restent inchangées.

**ARTICLE 3** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,  
Monsieur le Commissaire de Police de Boissy Saint Léger,  
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,  
GR4,  
ENEDIS,  
Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Monsieur le Préfet du Val de Marne,  
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs Pompiers de Villecresnes,  
Le SIVOM.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

A Marolles-en-Brie, le 9 octobre 2018

  
Sylvie GERINT  
Maire de Marolles-en-Brie

